



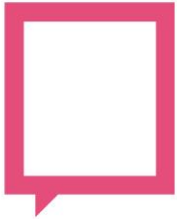
Madame, Monsieur,

Vous trouverez ci-après la réponse de Gérard COLLOMB au questionnaire de votre association.

Vous le savez, Gérard COLLOMB et ses équipes mènent depuis 2001 une politique volontaire pour lutter contre les discriminations, notamment celles qui touchent les personnes LGBT, et développer le vivre ensemble à Lyon.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations les meilleures.

L'équipe de campagne de Gérard COLLOMB



RÉPONSE AU QUESTIONNAIRE ADRESSÉ AUX CANDIDATS AUX ÉLECTIONS MUNICIPALES

Commune de : Lyon

Nom de la tête de liste : Liste « Évidemment Lyon » menée par Gérard COLLOMB

Rattachement à un/plusieurs partis : PS, PRG et GAEC

Personne à contacter : Olivier BRACHET (directeur de campagne)

Adresse email : contact@gerardcollomb2014.fr – Téléphone : 04 78 28 97 01

Section 1 - Égalité des citoyens

1.1. Parlementaire, quel a été (ou quel aurait été) votre vote sur la loi instituant l'ouverture du mariage et de l'adoption pour les couples de même sexe ?

J'ai voté la loi tout comme les députés Jean-Louis TOURAINÉ (1er Adjoint), Thierry BRAILLARD (Adjoint chargé des Sports) et Pierre-Alain MUET (membre du Conseil d'arrondissement du 4ème arrondissement et du Conseil de Communauté). Nous avons soutenu toutes les lois qui luttent contre les discriminations liées à l'orientation sexuelle et à l'identité de genre.

1.2. Pensez-vous que tous les couples reconnus comme tels doivent avoir les mêmes droits et devoirs au sein de notre République ?

Oui.

1.3. Considérez-vous que l'adoption d'enfants par les couples homosexuels soit un progrès social ?

Oui.

1.4 Considérez-vous que l'adoption intraconjugale homoparentale (adoption de l'enfant du conjoint) soit un progrès social ?

Oui.

La loi du 17 mai 2013 qui ouvre le mariage et l'adoption aux couples de même sexe était une loi nécessaire car elle permet de reconnaître socialement les couples de même sexe et les familles homoparentales. Par contre, la liste Évidemment Lyon a conscience que cette loi n'est pas suffisante et qu'elle ne répond pas à toutes les attentes : insémination artificielle pour les couples de femmes (autorisée en Belgique



et en Espagne), délégation de l'autorité parentale, présomption de parentalité... La République doit protéger tous les enfants et toutes les familles. Nous devons mettre un terme aux discriminations qui subsistent encore dans nos lois.

Section 2 - La municipalité au service de tous les citoyens

2.1.

a) Au titre de maire, célébrerez-vous personnellement des mariages ?

À Lyon, les mariages sont célébrés dans les mairies d'arrondissement. La loi est appliquée sans aucune difficulté depuis son entrée en vigueur. Sachez aussi que depuis 2001, toutes les mairies d'arrondissement de la majorité célèbrent des cérémonies de Pacs. Avant la loi du 17 mai 2013, cette célébration républicaine permettait de reconnaître socialement les couples de même sexe.

b) Quelle que soit l'orientation sexuelle des futur-es-s marié-es-s ?

Oui.

2.2. Renforcerez-vous l'accueil et l'intégration des familles homoparentales dans les services municipaux : état-civil, crèches et petite enfance, écoles primaires, cantines, etc. ?

Oui.

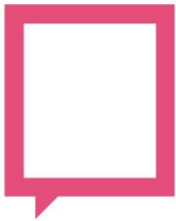
2.3. Votre programme indique-t-il une augmentation des capacités d'accueil de la petite enfance ?

Oui.

Dans la continuité de notre action depuis 2001 qui a permis la création de 16 relais d'assistantes maternelles et une augmentation de 59% du nombre de places en crèche, nous développerons l'offre d'accueil à destination de la petite enfance.

2.4. Accorderez-vous une allocation pour naissance ou adoption multiple à toutes les familles, y compris celles composées de deux mères ou de deux pères ?

Le Comité des Œuvres Sociales (COS) de la Ville de Lyon est le service qui coordonne les avantages sociaux dont bénéficient les agents municipaux. Depuis 2001, le COS traite déjà sur un même pied d'égalité les couples pacsés, mariés et concubins quelque que soit leur orientation sexuelle.



2.5. Si votre municipalité en dispose, comptez-vous compléter la formation des policiers municipaux par une sensibilisation sur la diversité familiale, incluant les familles homoparentales ?

Fin 2013, 59 % des agents municipaux ont suivi des modules de formation qui prennent en compte non seulement la spécificité des discriminations liées à l'orientation sexuelle et à l'identité de genre mais aussi la diversité des formes familiales (couples de même sexe, familles homoparentales). Cette formation était nécessaire pour amplifier l'action publique. Les mairies d'arrondissements, la Police, la direction des travaux, les RH, l'éducation, l'enfance, le sport sont d'ailleurs labellisés. L'objectif pour 2014 est d'atteindre 65 %.

La Ville de Lyon a été la première ville de France à obtenir, dès 2010, le **Label Diversité** par l'**AFNOR**, soulignant ainsi l'exemplarité de notre administration en matière de diversité et de lutte contre les discriminations.

2.6 En cas d'arbitrage budgétaire, quels sont les critères parmi les suivants qui motiveraient le plus votre décision en matière de politique familiale ? (Numérotez de 1 à 5 en fonction de votre ordre de priorité)

- *Le nombre de familles concernées*
- *La diversité des familles concernées*
- *Le soutien aux familles en difficulté*
- *La prévention de la primo délinquance*
- *La facilitation du lien intergénérationnel*

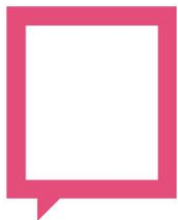
Il est délicat d'établir une hiérarchie entre des critères qui ont tous leur importance afin de faciliter la vie de toutes les familles. Nous souhaitons mener une politique équilibrée qui prend en compte l'ensemble de ces critères et qui donne de la cohérence à notre action.

Section 3 - Le service public porteur d'égalité

3.1. Accepterez-vous des partenariats associatifs dans la lutte menée contre l'homophobie ?

Oui.

Élue en 2010 deuxième ville « gay friendly » de France, juste derrière Paris, par le magazine Têtu, Lyon se mobilise très fortement aux côtés des acteurs associatifs de



la communauté LGBT. À Lyon, le tissu associatif est dense et leurs initiatives sont nombreuses. Mes équipes et moi-même avons toujours été présents à leurs côtés.

J'ai mis en place deux instances de concertation : le **GIPEV** (groupe d'initiatives pour l'égalité dans la ville) et le **Conseil Lyonnais pour le Respect des Droits** où siègent des associations LGBT. Le montant alloué aux associations LGBT et aux associations de lutte contre le Sida s'élève à un million d'euros sur l'ensemble du mandat. Enfin, nous mettons régulièrement à disposition des associations des salles municipales (le colloque sur les nouvelles familles dans la société française, organisé par l'APGL et le CNAFAL en janvier 2013), des équipements sportifs (5^{ème} édition du tournoi international gay de Lyon de 2013, stade pour l'équipe de rugby, les Rebelyons) ou encore les salons de l'Hôtel de Ville (« printemps de la jupe et du respect » de l'ALS).

3.2. Envisagez-vous une politique et/ou un budget spécifique à l'égard des jeunes rejetés par leur famille du fait de leur orientation sexuelle ?

Oui.

Nous soutenons déjà l'association Le Refuge et continuerons de le faire.

3.3. Proposerez-vous que des ouvrages/études/bandes dessinées ou outils traitant de l'homoparentalité soient disponibles dans vos bibliothèques municipales ?

J'ai créé le premier et unique Centre de ressources documentaires LGBT au sein d'une Bibliothèque Municipale, avec un poste de bibliothécaire et un site internet « le Point G ».

3.4 Contrairement à certains pays, la France ne dispose pas de maison de retraite spécifique aux personnes homosexuelles. Soutiendriez-vous un tel projet ?

Non, il ne doit pas y avoir de sélection sur l'orientation sexuelle des personnes âgées accueillies dans les maisons de retraite. Par contre, nous porterons une attention particulière pour qu'aucune personne ne soit victime de discriminations, de préjugés ou de violences homophobes, lesbophobes et transphobes. Comme nous l'avons fait et continuerons à le faire si les Lyonnais nous font confiance, les personnels de ces établissements devront être formés afin de garantir le meilleur accueil, sans aucune forme de discrimination.

Par ailleurs, le gouvernement présentera courant 2014 une loi pour l'adaptation de la société au vieillissement qui devra, selon nous, prendre en compte des



recommandations formulées par les associations Aides, SOS Homophobie et groupe SOS.

3.5 D'une manière générale, soutiendrez-vous des projets communautaires destinés aux minorités ?

Oui.

À titre d'exemple, nous pensons à un Centre de santé sexuelle et à la « Maison des Homosexualités » portés par les associations.

3.6 Privilégiez-vous l'action collective à l'action en faveur de communautés minoritaires ?

Les deux sont complémentaires, à parts égales.

Section 4 – Représentativité

4.1. Avez-vous composé vos listes en incluant des homosexuel(les) comme vous incluriez des français issus de l'immigration, des femmes, des jeunes, des commerçants etc... ?

Oui.

La liste Évidemment Lyon sera représentative de la diversité de la société française et de ce qu'est Lyon aujourd'hui.

4.2. Entendez-vous réserver aux associations homoparentales une place comparable à celle des autres associations familiales dans les consultations que votre mairie entreprendra ?

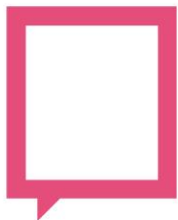
Oui.

4.3. Comme dans d'autres domaines de la vie de la cité : vie étudiante, personnes âgées, personnes handicapées... désignerez-vous un adjoint, conseiller municipal, ou interlocuteur délégué aux questions LGBT ?

Oui.

Section 5 – Propositions complémentaires

Malgré les avancées législatives, nous avons conscience que l'année 2013 était une année particulièrement éprouvante. Le rapport annuel de SOS Homophobie l'atteste. Lyon doit rester une ville humaniste, ouverte aux évolutions de la société et des mentalités. Nous veillerons à ce qu'elle reste une ville résolument accueillante pour



les LGBT et leurs familles. Nous continuerons à défendre le modèle d'une société solidaire et riche de sa diversité. Car il nous revient de donner tout son sens au beau mot d'égalité, valeur centrale de notre République. Aussi, en concertation avec les associations LGBT, nous continuerons de mener des politiques publiques volontaristes de lutte contre l'homophobie et la transphobie afin de rendre cette égalité effective et réelle. Comme nous le faisons depuis 2001.